

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00180

Numéro SIREN : 822 265 849

Nom ou dénomination : 100% ELEC

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2022 sous le numéro de dépôt 1555

2065 - Impôt sur les sociétés

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2021
Exercice ouvert le	01/10/2020	et clos le	30/09/2021	Régime simplifié d'imposition
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal <input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
Désignation de la société		Adresse du siège social :		
SASU 100% ELEC Copie certifiée conforme				
SIRET	9 2 2 2 6 5 8 4 9 0 0 0 1 5			Ancienne adresse en cas de changement:
190 chemin des ventes Lieu dit la Bouleautière 76116 RY				
100% elec				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	76116 RY			Tél. 06.19.78.17.57
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère				
Mail : centpourcentelec@outlook.fr Siret : 82226584900023 - APE : 4321A				
Activités exercées	Travaux d'installation électrique dans tous les domaines			Si vous avez changé d'activité, cochez la case
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15% 26 875	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées art. 238quindecies			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Pratique pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité				
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%				
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinques C), cocher la case				
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité				
Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>	
- du prestataire (ECF)				
- du comptable : SASU TCE CONSEILS 57 avenue de Bretagne 76100 ROUEN		Tél. 02 35 72 75 06		
- du conseil		Tél.		
- du CGA ou du viseur conventionné				
- N° d'agrement :				

100% elec
190 CHEMIN DES VENTES
76116 RY
Tél. 06.19.78.17.57
Mail : centpourcentelec@outlook.fr
Siret : 82226584900023 - APE : 4321A

14 MARS 2022

Acte déposé le :

2065 Bis - Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065		N° 2065 bis-SD 2021	
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même a	Payées par un établissement chargé du service des titres b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⁽²⁾	(c)				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	(e)		(f)	(g)	(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	(i)				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)		
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III du CGI) : - SARL - tous les associés . - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commanditaires . - SEP et sié de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les S.A.R.L. Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société			
1	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :		
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
			6	7	8
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)					
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
Rétributions d'honoraires, de commissions et de courtaiges ⁽⁸⁾			MVLT imputée sur les PVL.T de l'exercice		
			MVLT réalisée au cours de l'exercice		
			MVLT restant à reporter		

Cegid Group

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	SASU 100% ELEC	Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*	12
Adresse de l'entreprise	190 chemin des ventes 76116 RY	Durée de l'exercice précédent*	12
Numéro SIRET*	8 2 2 2 6 5 8 4 9 0 0 0 1 5	Néant	*
		Exercice N clos le, 30/09/2021	
		Bruit	Amortissements, provisions
		1	2
			Net
		3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMobilisations incorporelles	AB	AC
	Frais d'établissement *	CX	CQ
	Frais de développement *	AF	AG
	Concessions, brevets et droits similaires	AH	AI
	Fonds commercial (1)	AJ	AK
	Autres immobilisations incorporelles	AL	AM
	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AN	AO
	Terrains	AP	AQ
	Constructions	AR	AS
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	706	553
Autres immobilisations corporelles	AT	6 810	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	6 810
Avances et acomptes	AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	7 517
ACTIF CIRCULANT	stocks*	BL	5 524
	Matières premières, approvisionnements	BN	BO
	En cours de production de biens	BP	BQ
	En cours de production de services	BR	BS
	Produits intermédiaires et finis	BT	BU
	Marchandises	BV	BW
	Avances et acomptes versés sur commandes	BX	BY
	Clients et comptes rattachés (3)*	78 981	78 981
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
Capital souscrit et appelé, non versé	CD	CE	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CF	CG	
Disponibilités	31 095	31 095	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	118 216
Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)	CW	
Primes de remboursement des obligations	(V)	CM	
Ecart de conversion actif*	(VI)	CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	125 733
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	IA	7 364
Classe de réserve : Immobilisations	Stocks :	(3) Part à plus d'un an	CR
de propriété *		Créances :	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 13 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 100% ELEC		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA 8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)) DC
	Réserve légale (3)	DD 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)) DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)) DG 30 481
	Report à nouveau	DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 22 086
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
	TOTAL (I)	DL 61 367
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
	TOTAL (II)	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
	TOTAL (III)	DR
DETTE (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)) DV 47
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 23 218
	Dettes fiscales et sociales	DY 32 423
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
	Autres dettes	EA 1 311
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
	TOTAL (IV)	EC 57 000
	Ecart de conversion passif*	(V) ED
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 118 368
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB
(2) Dont	{ Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC ID IE
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 57 000
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB		FC
	Production vendue { biens * services *	FD	FE		FF
		FG	FH		FI 237 606
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK		FL 237 606
	Production stockée*				FM
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO 3 083
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP
	Autres produits (1) (11)				FQ 30
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 240 720
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 80 430
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV (4 049)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 43 133
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 1 229
	Salaires et traitements*				FY 67 522
	Charges sociales (10)				FZ 25 953
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA 266
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GB
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC
	Autres charges (12)				GD
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE 12
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GF 214 500
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GG 26 220
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GH
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GI
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GJ
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GK
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GL
	Défenses positives de change				GM
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GN
	Total des produits financiers (V)				GO
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GP
	Intérêts et charges assimilées (6)				GO
	Défenses négatives de change				GR
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GS
	Total des charges financières (VI)				GT
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GU
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GV
					GW 26 220

(RENOVIS - voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

SB

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4

COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise SASU 100% ELEC		Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	196		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	745		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	942	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(942)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	3 191
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	240 720
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	218 633
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	22 086
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	6 263		
	- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	AI			
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations facultatives A6	A9				
complémentaires personnelles		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénale				196	
Amortissements des immobilisations				745	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

S63

2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Valeurs équivalentes	Néant <input type="checkbox"/> *
INCORP.				1	2	3
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Sur sol propre	Dom Composants	L9	KJ	KK	KL
	Sur sol d'autrui	Dom Composants	M1	KM	KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagement des constructions*	Dom Composants	M2	KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dom Composants	M3	KS	706	KT
	Installations générales, agencements, aménagements divers*		KV	KW	KX	
	Matériel de transport*		KY	6 810	KZ	LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1 190	LC	LD
	Emballages récupérables et divers*		LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LL	LJ	
FINANCIERES	Avances et acomptes		LK	LL	LM	
		TOTAL III	LN	8 708	LO	LP
	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T	
	Autres participations		8U	8V	8W	
	Autres titres immobilisés		IP	IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	IU	IV	
		TOTAL IV	LQ	LR	LS	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	8 708	ØH	ØJ
CORPORELLES	CADRE B		DIMINUTIONS		Reévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
			par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	IX
	Terrains		IP	LX	LY	LZ
	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
	Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
	Inst. gales, agents et aménagements des constructions	IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	706	ML
	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU	MM	MN	MO	
FINANCIERES	Autres immobilisations corporelles	IV	MP	MQ	6 810	MR
	Matériel de transport	IW	MS	MT	MU	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	1 190	MV	
	Emballages récupérables et divers*	IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF	
		TOTAL III	II	NG	1 190	NH
	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØL	ØL	ØW	
	Autres participations	IØ	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés	II	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F	2G	
		TOTAL IV	I3	NJ	NK	NH
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	ØK	1 190	ØL
					7 517	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

SIS

2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 100% ELEC				Neant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*					
IMMobilisations AMORTISSABLES		MONTANT DES AMORTISSEMENTS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS : AMORTISSEMENTS AFFÉRENTS AUX ÉLÉMENTS SORTS DE L'ACTIF ET REPRISES	MONTANT DES AMORTISSEMENTS À LA FIN DE L'EXERCICE		
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH		
Terrains		PI	PJ	PK	PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	PW	PO	PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU		
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG		
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO		
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT		
	TOTAL III	QU	QW	QW	QX		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	QN	QW	QW	QX		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMobilisations amortissables		DOTATIONS		REPRISES			
Colonne 1	Differential de durée et autres	Colonne 2	Mode dégressif	Colonne 3	Amortissement fiscal exceptionnel		
Colonne 4	Differential de durée et autres	Colonne 5	Mode dégressif	Colonne 6	Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement	TOTAL I	M9	N1	N2	N3		
Autres immob. incorporelles	TOTAL II	N*	N8	P6	P7		
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3		
	Sur sol d'autrui	R*	R8	R9	S1		
	Inst. gales, agenc. et am. des constr.	S5	S6	S7	S8		
Installations mat. et outillage		T3	T4	T5	T6		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2		
	Mat. bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7		
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5		
Frais d'acquisition de titres de participation	TOTAL IV	XL		NM			
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT		
Total général non ventilé (NP-NQ-NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		MONTANT NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DOTATIONS DE L'EXERCICE AUX AMORTISSEMENTS	MONTANT NET À LA FIN DE L'EXERCICE
Frais d'émission d'emprunt à étailler				Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations				SP	SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SB

2056 - Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	DI	DS	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	UJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5I	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	SS	ST	SU
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	SW	SX	SY
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	6A - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6B 6E 6F 6G 6H 6I 6J 6K 6L 6M 6N 6O 6P 6Q 6R 6S 6T 6U 6V 6W 6X 6Y 6Z	6C 6D 6G 6H 6I 6J 6K 6L 6M 6N 6O 6P 6Q 6R 6S 6T 6U 6V 6W 6X 6Y 6Z	6D 6H 6G 6H 6I 6J 6K 6L 6M 6N 6O 6P 6Q 6R 6S 6T 6U 6V 6W 6X 6Y 6Z
	Sur stocks et en cours	6A	6B	6C	6D
	Sur comptes clients	6E	6F	6G	6H
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6G	6H	6I	6G
	TOTAL III	6A 6E 6G	6B 6F 6H	6C 6D 6G	6D
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE UG UJ	UF UH UK		
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I			10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 3X II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2057 - Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SASU 100% ELEC			Néant <input type="checkbox"/> *	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	CADRE A	Montant brut		A 1 an au plus	A plus d'un an	
		1	2	3	4	
	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV	UW	
	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	IX	78 981	78 981		
	Crédit représentatif de titres (Provisoire pour démontrer pris ou remis en garantie * (attestement constaté) UO)	ZI				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	VM				
	Impôts sur les bénéfices	VB	2 448	2 448		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VN				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP	166	166		
	Divers	VC				
	Groupe et associés (2)	VR				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VS				
	Charges constatées d'avance	VT	81 596	VT	81 596	
	TOTaux			VT	VT	
RENOVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				
CADRE B		Montant brut		A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
		1	2	3	4	5
	Emprunts obligataires convertibles (1)	71				
	Autres emprunts obligataires (1)	72				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	VG				
	à 1 an maximum à l'origine					
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	23 218	23 218		
	Personnel et comptes rattachés	8C	5 229	5 229		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	10 233	10 233		
	Etat et autres collectivités publiques	8E	3 191	3 191		
	Impôts sur les bénéfices	VW	13 203	13 203		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VX				
	Obligations cautionnées	VY				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	566	566		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
	Groupe et associés (2)	VI	47	47		
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	1 311	1 311		
	Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	ZI				
	Produits constatés d'avance	8L				
	TOTaux		VI	57 000	VZ	57 000
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques		VL 47
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



2058A - Détermination du résultat fiscal

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL				DGFiP N° 2058-A 2021		
Désignation de l'entreprise : SASU 100% ELEC				Néan <input type="checkbox"/> * Exercice N° clos le : 30/09/2021		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)	WA	22 086			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à priser ligne ci-dessous)	WD	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du CGI.)	WF	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(RB)			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	196			
	Réintérations prévues à l'article 155 du CGI*		XZ			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		WB		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)			WO		
Reintérations de versées à détailler sur le feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du CGI.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exercée)	SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zero	W8		
Réintération des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3		
				TOTAL I WR 26 874		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			XB		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*			WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à 2A)			XA		
	Produit net des actions et parts d'intérêt (déduire des produits nets de participation)					
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)			ZX		
Mesures d'incitation	Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*			ZY		
Attestement sur le bénéfice et exonérations	Majoration d'amortissement*			XD		
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 séries)	K9	Entreprises nouvelles 44 séries	L2	Zones entreprises innovantes (44 séries A)	L5
	Zone franche urbaine -TE (44 actes, octets A)	BY	Sociétés investissement immobilier code (art. 208C)	KJ	Zone de restructuration de la défense (44 tercelles)	PA
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 séries)	PP	Bassin d'emploi et redynamise (44 séries)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quatercelles)	XC
			Zone de revitalisation rurale (44 séries)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 séries)	PB
	Déductions diverses à détailler sur le feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art 39deces A)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 deces F)	Y1	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 deces A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 deces G)	YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 deces B)	YB	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 deces E)	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 deces C)	YC	Crédit dégagé par le report en arrière de déficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 deces D)	YD				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	26 874			
	déficit (II moins I)	XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL		
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	26 874	XO		

2058A - Détermination du résultat fiscal

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCALE

(ligne 1 à 1)

N° 2058-A

ETAT ANN Désignation

Designation



2058B - Déficits, indemnités CP, prov non déd

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 100% ELEC		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis AL 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis AL 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A	YN	YO
	↓	↓
	ligne Wt	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintroduction ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.



2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 100% ELEC				Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale ZB	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	4 793		- Autres réserves ZD		4 793
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes ZE		
	TOTAL I	0F	4 793		Autres répartitions ZF		
RENSEIGNEMENTS DIVERS				Report à nouveau (N.B. Le total des affectations aux réserves doit être égal au total II) TOTAL II			
				ZH		4 793	Exercice N :
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7)	YQ	1 043
	Engagements de crédit-bail immobilier					YR	
	Effets portés à l'escampe et non échus					YS	
	Sous-traitance					YT	2 375
DETALS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8)	XQ	3 941
	Personnel extérieur à l'entreprise					YU	
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	9 672
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YY	
IMPOSTS ET TAXES	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES)	ST	27 144
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	43 133
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	398
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS)	9Z	831
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YN	1 229
TVA	Montant de la T.V.A. collectée					YY	45 226
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	21 352
	Montant brut des salaires *					OB	64 398
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS	
DIVERS	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%
	Numéro du centre de gestion agréé *	NP		Filiales et participations : (date au 20/04/2021 prévue par art. 38 II de l'article III du CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies RH						
REGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC	
	Groupe résultat d'ensemble	JD	Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère 2 si société filiale				JH	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

SIS

2059A - Détermination des plus ou moins values

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 100% ELEC						Néant <input type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*		Valeur résiduelle	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	
1. Iphone 03/01/2020	1 190		1 190				
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							
8.							
9.							
10.							
11.							
12.							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
②	③	④	⑤	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑦
1. Immobilisations*							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							
8.							
9.							
10.							
11.							
12.							
13. Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférante aux éléments cédés	+/-						
14. Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+/-						
15. Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+/-						
16. Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour imputation, définie par les lois de 1966, 1968 et 1973, effectivement utilisée	+/-						
17. Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
18. Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
19. Divers (détail à donner sur une note annexe) *							
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ④)			(A)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑤)			(B)				
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (1)			(C)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

SIB

2059B - Affectation des PV à CT & PV fusion

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 100% ELEC					Néant <input checked="" type="checkbox"/>
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintègré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintègré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
N-8					
N-9					
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.					
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant ante- rieurement réintègré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2059C - Suivi des moins-values à long terme

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 100% ELEC	<input checked="" type="checkbox"/> Neant
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ③	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI). pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2059D - Affectation des plus values à long terme

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU 100% ELEC	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
	Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
	taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 % taxées à 19 % taxées à 25 %				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2				
TOTAL (lignes 1 et 2)	3				
Prélèvements opérés	<table border="0"> <tr> <td style="padding-right: 10px;">- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés</td> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 10px;">4</td> </tr> <tr> <td>- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés</td> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 10px;">5</td> </tr> </table>	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5*,6*,7* alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2059E - Détermination de la valeur ajoutée produite

16		DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE		DGFiP N° 2059-E 2021		
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)				Néant <input type="checkbox"/> *		
Désignation de l'entreprise : SASU 100% ELEC						
Exercice ouvert le : 01/10/2020 et clos le : 30/09/2021		Durée en nombre de mois : 12				
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectifs moyens du personnel		YP		2		
Dont apprentis		YF				
Dont handicapés		YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA		237 606		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT				
		TOTAL 1		OX 237 606		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH		30		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE				
Subventions d'exploitation reçues		OF		3 083		
Variation positive des stocks		OD		4 049		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT				
		TOTAL 2		OM 7 163		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Achats		ON		90 068		
Variation négative des stocks		OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR		23 291		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW		12		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY				
		TOTAL 3		OJ 113 372		
IV Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG 131 397		
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA		131 397		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV		X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX 237 606		
Effectifs au sens de la CVAE				EY 2		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX		
Période de référence		GY 0 1 / 1 0 / 2 0 2 0 GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 2 1				
Date de cessation		HR	/	/	/	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée, ressortant des plans comptables professionnels (extraits de synthèses à prendre).						
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OX, OW et OY des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OG, portées en ligne OU.						
* Des explications concernant cette rubrique vont données dans la notice n° 2032						

Cegid Group

55

2059F - Composition du capital social

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2021

Fournisseur obligatoire
(article 18 de l'art. III du CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1Néant *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2021

N° SIRET 8 2 2 2 6 5 8 4 9 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 100% ELEC

ADRESSE (voie) 190 chemin des ventes

CODE POSTAL 76116

VILLE RY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 _____ Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 _____
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BACHELET Prénom(s) Sébastien

Nom marital _____ % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 800

Naissance : Date 20051985 N° Département 76 Commune ROUEN Pays FRANCE

Adresse : N° 15 Voie rue de la Forêt
Code Postal 76780 Commune CROISY-SUR-ANDELLE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique _____ Prénom(s) _____

Nom marital _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Naissance : Date _____ N° Département _____ Commune _____ Pays _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2059G - Filiales et participations

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann III au CGGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

30/09/2021

N° SIRET

8 2 2 2 6 5 8 4 9 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU 100% ELEC

ADRESSE (voie)

190 chemin des ventes

CODE POSTAL

76116

VILLE

RY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Acte déposé le :

14 MARS 2022

100% ELEC

Société Par Actions Simplifiée au capital de 8 000.00 €

Siège social : 190 chemin des ventes Lieu-dit la Bouleautière

76116 RY

822 265 849 RCS

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 10 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le dix mars, à neuf heures,

Monsieur Sébastien BACHELET, agissant en qualité d'associé unique et président de la société 100% ELEC, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2021,
- le rapport de gestion,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2021,
- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Déclaration des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2021 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

SP

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021, s'élevant à 22 086.80 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 22 086.80 €
- Une somme de 22 086.80 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associé unique

100% centpourcentelec
190 CHAMIN DES VENTES
76116 RY
Tél. 06.19.78.17.57
Mail : centpourcentelec@outlook.fr
Siret : 82226584900023 - APE : 4321A



14 MARS 2022

100% ELEC

Société Par Actions Simplifiée au capital de 8 000.00 €
Siège social : 190 chemin des ventes Lieu-dit la Bouleautière
76116 RY
822 265 849 RCS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 MARS 2022

Le soussigné Sébastien BACHELET, associé unique et président de la société 100% ELEC, a établi, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021, le présent rapport sur la situation et l'activité de ladite société durant l'exercice écoulé.

Présentation des comptes

Sont reprises ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	30/09/2021 12 mois	30/09/2020 12 mois	Ecart %
BILAN ACTIF			
Installations techniques, matériel et outillage industriel	153	294	-48.07
Autres immobilisations corporelles		871	-100.00
Total des immobilisations corporelles	153	1 165	-86.90
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	153	1 165	-86.90
ACTIF CIRCULANT			
Matières premières et approvisionnements	5 524	1 475	NS
Stocks et en-cours	5 524	1 475	NS
Clients et comptes rattachés	78 981	73 428	7.56
Autres créances	2 615	11 447	-77.16
Créances	81 596	84 875	-3.86
Disponibilités	31 096	15 149	NS

Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	31 096	15 149	NS
TOTAL ACTIF CIRCULANT	118 216	101 499	16.47
TOTAL ACTIF	118 369	102 665	15.30
BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	8 000	8 000	0.00
Réserve légale	800	800	0.00
Autres réserves	30 481	25 687	18.66
RESULTAT DE L'EXERCICE	22 087	4 794	NS
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	61 368	39 281	56.23
AUTRES FONDS PROPRES			
Emprunts et dettes financières diverses	47		100.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 218	39 891	-41.80
Dettes fiscales et sociales	32 424	23 493	38.02
Autres dettes	1 312		100.00
TOTAL DETTES	57 001	63 384	-10.07
TOTAL PASSIF	118 369	102 665	15.30

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	30/09/2021 12 mois	30/09/2020 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	237 607	208 859	13.76
Coût des achats et charges externes	119 515	135 217	-11.61
VALEUR AJOUTEE	118 092	73 643	60.36
Subventions d'exploitation	3 083		100.00
Impôts, taxes et versements assimilés	1 229	1 529	-19.60
Charges de personnel	93 477	64 800	44.25
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	26 469	7 314	NS
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		2 431	-100.00
Autres produits	30	236	-87.14
Dotations aux amortissements et provisions	267	2 271	-88.25
Autres charges	13	19	-33.51
RESULTAT D'EXPLOITATION	26 220	7 690	NS

Résultat financier			0.00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	26 220	7 691	NS
Résultat exceptionnel	-943	-2 015	53.21
Impôt sur les bénéfices	3 191	882	NS
RESULTAT NET COMPTABLE	22 087	4 794	NS

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 237 607 € contre 208 859 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 13.76 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 214 500 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 267 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 64 800 € à 93 477 €, soit une progression de 44.25 %, alors que l'effectif moyen est resté le même, soit 2 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 26 220 € contre 7 690 € pour l'exercice précédent, marquant une progression.

Le résultat financier, d'un montant de 0 €, contre 0 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 26 220 €, contre 7 691 € au 30 septembre 2020.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -943 €, contre -2 015 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 3 191 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 22 087 €, représentant 9.3 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 4 794 €, soit 2.3 % du chiffre d'affaires.

Conséquence de l'évènement Covid-19

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente de ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, notre société a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière.

Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 Mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

Cet évènement étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, notre société n'a pas été en capacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice de 22 086.80 €, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de 22 086.80 €
- Une somme de 22 086.80 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Le président
100%elec
190 CHEMIN DES VENTES
76116 RY
Tél. 06 14 78 17 57
Mail : ce100pourcentelec@outlook.fr
Siret : 62117561400023 - APE : 4321A